

F-Gif-sur-Yvette: Services de réparation et d'entretien d'installations électriques de bâtiment

2006/S 35-038339

AVIS DE MARCHÉ

Services

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers - Saint-Aubin - BP 48, Contact: Anne Cazaubon, à l'attention de Mme Cazaubon, F-91192 Gif-sur-Yvette. Tél. 1 69 35 95 05. E-mail: anne.cazaubon@synchrotron-soleil.fr. Fax 1 69 35 94 57.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.synchrotron-soleil.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Autre.

Autre: Société civile / Recherche.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Maintenance des installations électriques du Synchrotron-Soleil et des bâtiments associés.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:

Services.

Catégorie de service: n° 1.

Lieu principal de prestation: Synchrotron-Soleil Saint Aubin.

II.1.3) L'avis implique:

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:

Soleil est une nouvelle source de rayonnement synchrotron de très forte puissance en cours d'implantation sur le plateau de Saclay (Essonne) et qui permettra à de nombreux scientifiques d'explorer la matière.

Dans le cadre de l'exploitation des installations électriques du site et du respect des obligations réglementaires de sécurité électriques des biens et des personnes, la société Soleil recherche un prestataire de service pour les travaux suivants:

Maintenance des cellules Haute tension.

Maintenance des postes transformateurs.

Maintenance des installations Basse Tension (TGBT, TD,...).

La prestation de maintenance sera de 3 types:

Maintenance préventive systématique.

Maintenance conditionnelle.

Maintenance corrective.

Le contrat s'étalera sur une durée de 4 années, avec une faculté de résiliation annuelle ouverte à SOLEIL en cas de non respect par le titulaire de ses obligations de résultat.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):
50711000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):
Non.

II.1.8) Division en lots:
Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération:
Oui.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

II.2.2) Options:
Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:
Durée en mois: 48 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés:
Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:
Les délais et moyens de paiement seront définis dans le projet de marché.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:
Groupement momentané d'entreprises autorisé.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:
Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

Les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent;
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention "copie certifiée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise.
- Une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégué (délégation de pouvoirs à fournir).

- Pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe.

- La copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;

- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art R.324-4 du Code du Travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin n. II du Casier Judiciaire (Articles L324-9, L324-10, L324-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail);

- qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n. 52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n. 78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'État dont ils ressortent.

III.2.2) Capacité économique et financière:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats est: capacité économique et financière: 40 %.

III.2.3) Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché : le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
- la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
- leur niveau de certification,
- les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement, ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats est: capacité technique: 60 %.

III.2.4) Marchés réservés:

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:

Non.

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure:

Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:

Nombre minimal envisagé: 5. Nombre maximal: 8.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution:

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. valeur technique, Pondération 60,
2. prix, Pondération 40.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée:

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:
Affaire 0001/2006-AC.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:
Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif
Documents payants: non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:
4.4.2006 - 12:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:
Anglais. Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres:

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:
Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FOND COMMUNAUTAIRES:
Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS:

Les marchés du Synchrotron-Soleil ne sont pas soumis au Code des Marchés publics. Origine des fonds: CNRS, CEA, collectivités Territoriales (CRIF, CG 91, Région Centre, ...).

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours:

VI.4.2) Introduction des recours:

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:
10.2.2006.